



Séance extraordinaire du 19 juillet 2016

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande, tenue le 19 juillet 2016 au lieu ordinaire des séances de ce conseil à la salle des délibérations, sise au 152 rue Municipale, Saint-Adrien-d'Irlande à 19h.

Assemblée convoquée par Madame Ghislaine Leblanc, secrétaire-trésorière et directrice générale, pour prendre en considération les sujets suivants ; à savoir,

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
2. Embauche d'un nouvel inspecteur municipal
3. Levée de la séance

Conformément aux dispositions du Code Municipal article 156 et à laquelle séance ont été convoqués par avis signifié les membres du conseil étaient présents :

Les membres du conseil : Madame Solanges Thibault, Messieurs Rock Côté, Jean-Marie Rodrigue et Claude Blais, agissent sous la présidence de la mairesse, Mme Jessika Lacombe.

Mesdames Vanessa Daigle et Dannie Mercier sont absentes.

Mme Ghislaine Leblanc agit comme secrétaire-trésorière et directrice générale.

Selon l'article 153 du Code Municipal, il est par la présente constaté que l'Avis de Convocation a été dûment signifié, tel que requis par le présent code, à tous les membres du conseil, incluant ceux qui ne seraient pas présents à l'ouverture de la séance.

Madame Ghislaine Leblanc agit comme secrétaire-trésorière et directrice générale.

Après une minute de silence, la séance commence à 19:20 heures.

NO-16-099

LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR ET ADOPTION

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAUT

APPUYÉ PAR : ROCK CÔTÉ

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 juillet 2016 tel que lu par Madame Jessika Lacombe.

ADOPTE

NO-16-100

**EMBAUCHE D'UN NOUVEL
INSPECTEUR MUNICIPAL**

PROPOSÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE

APPUYÉ PAR : ROCK CÔTÉ

RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Considérant la résolution numéro 16-093 de la séance ordinaire du 4 juillet 2016 formant un comité de sélection ;

Considérant que le mandat de ce comité est d'examiner les candidatures reçues des personnes intéressées par le poste d'inspecteur municipal;

Considérant la recommandation du comité de sélection au conseil municipal;

Pour ces raisons, les membres de ce conseil acceptent d'engager monsieur Daniel Pouliot comme inspecteur municipal à partir du 20 juillet 2016. Le salaire est selon l'entente avec les élus.

Ce travail est considéré un emploi saisonnier qui se situe normalement entre le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre de chaque année. Son travail est déterminé selon les demandes présentées et les travaux à effectuer. Avant et après les périodes de travail prévues, la surveillance et le suivi à la station de pompage sont toujours nécessaires vu l'importance du réseau de distribution de l'eau potable. Pour les autres tâches, l'horaire est sur appel selon les urgences.

Le cellulaire de la municipalité est à la disposition de l'inspecteur municipal pour son travail.

ADOPTE

NO-16-101

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAUT

APPUYÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE

RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 19 heures 25.

ADOPTE

Jessika Lacombe
Mairesse

Ghislaine Leblanc
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

Je, _____ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal